



Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi

505 rue du Sud, local 204, C.P. 307, Cowansville, Québec
J2K 3S7

Tél. : (450) 266-4744 • Téléc. : (450) 266-1263

Tél. (Farnham) : (450) 293-8778

Courriel : info@aphpbm.org • <http://www.aphpbm.org>

Politiques

A) Cotisation des membres : 10 \$ par année.

Effectif du 1^{er} avril de l'année en cours au 31 mars de l'année suivante.

B) Dépenses des membres du conseil d'administration et des responsables des comités :

Produire un rapport de dépenses pour les déplacements et les repas. Les frais de déplacement seront de 0,45 \$ équivalent à 1 \$ et moins du prix de l'essence et de 0,50 \$ équivalent à 1 \$ et plus du prix de l'essence ou des cartes du transport adapté MRC Brome-Missisquoi seront fournies par l'APHPBM.

Repas : Déjeuner : 5 \$ maximum

Dîner : 12 \$ maximum

Souper : 15 \$ maximum

Aucune boisson alcoolisée ne sera payée par l'APHPBM.

C) Activités : Effectif le 25 mars 2004 Proposition : # 04-03-43

- Les membres du conseil d'administration et la permanence ne déboursent aucun frais pour tous les événements ou les activités menés par l'association.
- Les membres du CA et les employés sont exclus de tous les tirages de prix de présence aux différentes activités qui sont organisées par l'APHPBM.

- Le coût maximum pour une activité ou un événement pour un membre de l'APHPBM ne devra jamais être plus que 10 \$.
- Pour la sécurité des membres qui attendent un transport adapté, il est sous la responsabilité du conseil d'administration et des employées de demeurer sur place tant que le transport n'est pas arrivé (assurances responsabilités).

Effectif le 31 janvier 2007

Proposition : # 07-01-35

- Tout membre qui réserve sa place et qui ne se présente pas à l'activité ou l'événement sans avoir une raison majeure devra défrayer le coût réel de l'activité ou de l'événement payé par l'APHPBM.

Effectif le 7 octobre 2009

Proposition : # 09-10-35

- Toute personne qui se présente au bureau ou à des activités de l'APHPBM et qui a la grippe ou des symptômes tel que : fièvre, toux, maux de tête, courbatures, mal de gorge, congestion nasale, éternuement etc. sera retournée et nous nous engageons à payer les frais de transport de celle-ci, s'il y a lieu.
- Il est entendu que seulement les toiles de la porte parole madame Lorraine Lapointe seront installées sur les murs de l'APHPBM. Elle a l'exclusivité.

Effectif le 8 janvier 2014

Proposition : #14-01-57

- Les membres du conseil d'administration et les employées ne déboursent aucun frais pour tous les événements ou les activités menés par l'Association.

D) Bénévolat : L'Association maintient la politique suivante :

« Le bénévolat ne doit pas coûter d'argent, mais seulement du temps ».

E) Politique pour l'accessibilité universelle :
Effectif le 14 septembre 2015
Proposition : # 15-09-30

Étant donné l'expertise et le travail de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM) dans le dossier d'accessibilité universelle pour la MRC de Brome-Missisquoi, les membres du conseil d'administration et le personnel ne feront des représentations qu'à des événements ou des rencontres dans des lieux accessibles.

F) Politique sur le covoiturage :
Effectif le 6 juin 2018

Aucun frais ne peut être demandé à un membre pour le covoiturage.
Le chauffeur uniquement sera dédommagé par l'APHPBM s'il y a lieu.

G) Politique sur les endroits non accessibles :
Effectif le 19 septembre 2018
Proposition : # 18-09-28

Dans la mesure du possible et afin d'être cohérent avec notre dossier sur l'accessibilité, l'Association ne fera plus d'achats avec les commerces non accessibles.
